



Communiqué de presse

Paris, le 3 avril 2018

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution publie un document de réflexion sur le risque informatique et appelle à commentaires.

Pour contribuer à l'évolution de la supervision, l'ACPR lance une nouvelle série de publications aperiodiques intitulée « documents de réflexion ».

L'objectif de cette initiative est de développer des analyses sur des points qui n'ont pas encore fait l'objet de prises de positions officielles, en vue de les discuter avec les parties prenantes, notamment la profession, afin d'approfondir les analyses développées.

Le document « [Le risque informatique](#) » initie donc une réflexion générale sur la gestion du risque informatique chez tous les intermédiaires financiers des secteurs de la banque et de l'assurance.

Ce document vise à communiquer sur les enjeux des risques informatiques, s'agissant tant de leur reconnaissance que de leur réduction. Il constitue une contribution aux réflexions sur la manière d'intégrer la maîtrise du risque informatique dans le cadre plus général de gestion du risque opérationnel.

Observations et commentaires

Le document « Le risque informatique » est présenté pour susciter toutes observations et commentaires, aussi bien sur son contenu précis que sur la démarche d'ensemble portant sur le risque informatique. Cette consultation s'adresse tant à la profession et aux intermédiaires et établissements soumis au contrôle de l'ACPR que, plus largement, à l'ensemble des parties concernées par le secteur financier.

Les observations et commentaires sont attendus d'ici le 15 juin 2018.

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR, regroupés au sein de son Secrétariat général, sont constitués de 1 046 agents. Visitez notre site www.acpr.banque-france.fr